

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 03-2023
Présentant la charte des bonnes pratiques d'aménagement des places de jeux de la ville de Prilly
et sollicitant un crédit d'investissement de CHF 99'000.- TTC pour le réaménagement
de la place de jeux de Fontadel

Au Conseil Communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 4 mai 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

1. Composition et fonctionnement de la commission :

La commission s'est réunie à Castelmont dans la salle no 1, le mardi 25 avril de 18 h. à 19 h 05 dans la composition suivante :

Mesdames	Sarah Burkhalter (PSIG) Tania D'Ambrogio (VER) Marianne Seppey (LCVL) confirmée comme rapportrice
Messieurs	Blaise Drayer (VER) Angelo Gironi (PLR) Alain Juvet (PLR) Nicolas Tièche (PSIG) confirmé comme président

La municipalité est représentée par Madame Anne Bourquin-Buchi accompagnée de son chef de service Monsieur Avanzino et de Madame Floriane Barraud du service de l'urbanisme.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité :

Après les salutations d'usage, le président donne la parole à Madame la Municipale, ainsi qu'aux deux personnes qui l'accompagnent.

Madame Bourquin-Buchi nous explique qu'en tout premier lieu un groupe de travail a été créé pour réfléchir à la vision générale d'une place de jeux. Quelle est l'importance des places de jeux dans le développement de l'enfant ? Qu'est-ce qu'une bonne et belle place de jeux au 21^{ème} siècle ? Quelle est l'attente des parents d'enfants ? Il faut signaler qu'en juin 2022 la population de Prilly avait été invitée à un sondage en ligne et à une démarche participative au sujet des places de jeux. Ce groupe de travail est composé de Madame Barraud, Monsieur Avanzino, d'un architecte et de différentes personnes du service de la jeunesse et de l'enfance. Ils ont réfléchi pour créer une charte des bonnes pratiques concernant l'aménagement des places de jeux et se sont intéressés à ce qui se faisait dans d'autres communes en particulier à Lausanne.

Monsieur Avanzino nous précise que cette charte sera utilisée pour chaque futur réaménagement des différentes places de jeux de Prilly. Le groupe de travail a ensuite analysé chacune des places de jeux de notre commune et a constaté que la place de jeux de Fontadel nécessitait en tout premier un réaménagement, ce qui fait l'objet de ce préavis no 03-2023.

Madame Barraud nous précise que certaines contraintes techniques limitent l'aménagement de cette place, vu que cette parcelle est légèrement en pente, et se situe sur des garages avec des risques d'infiltrations d'eau. Cet endroit possède peu de végétation et qu'un seul arbre, donc très peu d'ombre. Actuellement 3 escaliers permettent d'accéder à la place et il est prévu de construire une rampe pour un accès facilité aux poussettes, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Sur cette place il est prévu un espace convivial avec 2 bancs avec accoudoirs, 1 table et bancs pour pique-nique, un espace ludique avec une structure de jeux thématiques pour enfants entre 2 et 12 ans. Des sphères compléteront cet endroit et seront posées sur un revêtement antichoc.

Suite à cette présentations les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- Q. Est-ce que la place de jeux du Chasseur et celle de Fontadel ne font-elles pas doublon ? Ne faudrait-il pas en supprimer une ?
- R. Non, la place de jeux de Fontadel est réservée pour les plus jeunes enfants, tandis que celle du Chasseur sera destinée plus tard aux enfants plus grands vu la présence très proche de la route où circulent chaque jour 14'000 à 15'000 véhicules. Il n'est pas dans l'optique de la commune de supprimer une place de jeux.
- Q. Est-ce que les barrières du pourtour de la place de Fontadel sont aux normes ? Est-ce qu'une barrière est prévue du côté de la route ?
- R. Oui les barrières sont aux normes et une barrière de retenue sera installée à l'entrée du parc.
- Q. Quel sera le revêtement du sol de cette place ?
- R. Un revêtement antichoc, car les copeaux ne sont pas adaptés pour cet endroit et demandent plus d'entretien.
- Q. Un/une commissaire s'étonne du prix élevé (CHF 12'000.—) pour l'installation du chantier ?
- R. Ce montant comprend l'installation du chantier ainsi que le démontage et le débarras du matériel actuel.
- Q. Un/une commissaire signale que les frais d'entretien de cette place s'élèvent à CHF 14'967.50 par année. Est-ce que le réaménagement de cette place ne va pas augmenter ces frais ? Il/elle se pose la question sur le montant total de tous les frais d'entretien pérennes de toutes les places de jeux de Prilly.
- R. Le montant des frais d'entretien pour cette place a été calculé au plus près et n'augmentera pas après son réaménagement. Pour les autres places, nous n'avons pas le détail avec nous, mais ils seront communiqués au fur et à mesure du réaménagement des places de jeux.
- Q. Dans le descriptif des coûts de la place de jeux, il est noté 2 personnes 8 x par année, ce qui correspond à 40 h (y compris véhicule). Est-il possible de prévoir qu'une seule personne (à pied une partie du temps) pour limiter les coûts ?
- R. Pour assurer un niveau de salubrité et de sécurité adéquat pour une place de jeux, ce sont les effectifs nécessaires. Il n'est pas possible de réduire ce poste.
- Q. Est-ce qu'un rapport de travail est fait à chacun des contrôles internes (8 x dans le document) ?
- R. Oui, chaque contrôle de sécurité est dûment documenté.

- Q. Est-ce qu'un rapport est fait à la commune suite à la visite de l'expert qui contrôle 4 x par année les structures de la place ?
- R. Nous n'avons pas eu de réponse.
- Q. Est-ce qu'il y a une garantie sur les équipements qui vont être installés sur la place ?
- R. En général la garantie pour les structures est de 2 à 3 ans.

Monsieur le président demande aux commissaires si nous avons d'autres questions, mais comme ce n'est pas le cas, il remercie Madame Bourquin-Buchi ainsi que Madame Barraud et Monsieur Avvanzino qui quittent la salle.

3. Délibérations :

Plusieurs commissaires remarquent que ce préavis est bien présenté et fourni de nombreuses précisions. Les commissaires soulignent aussi que de nos jours, il est important que les enfants puissent jouer et s'ébattre dans des places de jeux bien aménagées et sécurisées. Il est aussi signalé qu'un coin pique-nique (table et bancs) est agréable pour permettre aux familles de pouvoir partager un repas ou un goûter.

4. Vote :

La commission passe ensuite au vote et c'est par un oui à l'unanimité qu'elle accepte le préavis.

5. Conclusions :

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal no 03-2023
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 99'000.- pour réaménager la place de jeux sise à Fontadel ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. d'amortir ces dépenses sur une durée de 10 ans par le débit du 3313.000-7190 Service jeunesse.

Au nom de la commission :

Nicolas Tièche, président

Marianne Seppey, rapportrice